

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES :

**Le ministre
prépare-t-il le
transfert des
enseignants aux
collectivités
territoriales ?**



FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Dès l'arrivée de Monsieur Vincent PEILLON au ministère de l'Éducation nationale, la FNEC FP FO a demandé au ministre de surseoir à toute annonce et décision sur ce sujet.

La FNEC FP FO a demandé au ministre la garantie que le statut des différents corps de personnels ne sera pas remise en cause et que le temps de travail des enseignants qui sont déjà victimes de la baisse de leurs traitements nets, ne serait pas rallongé.

Pourtant, sans même attendre les conclusions du groupe de travail qu'il a lui-même créé, le ministre PEILLON se répand dans les médias : « Il faut que nous avançons vers les 180 jours » - « A priori il serait bon qu'à la rentrée 2013, on ait réglé ce problème » tout en précisant « s'il faut étaler dans le temps (...) et se donner trois ans pour aller au bout de la réforme, il faudra se donner trois ans »

Le passage à 180 jours impliquerait le travail le mercredi sur la journée et la réduction de 15 jours des congés d'été. Si le ministre poursuivait dans cette voie, il prendrait alors la responsabilité d'un affrontement. La FNEC FP-FO rappelle que 18 projets d'aménagement locaux des rythmes scolaires ont été mis en échec par les enseignants et bien souvent les parents.

Une tentative de destruction du statut des enseignants, fonctionnaires d'état qui seraient placés sous l'autorité des collectivités territoriales ou des associations.

Le ministre prétend réduire la longueur de la journée scolaire pour les élèves avec la fin de la classe à 15h30 et une pause méridienne de 1 h 30. Dans le même temps, il affirme que les collectivités territoriales prendraient le relais, jusqu'à 16h30 voire 17h00, avec du personnel municipal, ou en employant les enseignants pour assurer des activités sportives ou culturelles.

Ainsi la seule modification notable ne porterait pas sur la réduction du temps de présence des élèves dans l'enceinte scolaire, mais concernerait le statut des enseignants qui devraient encadrer des activités diverses sous l'autorité des collectivités territoriales. Ce serait une remise en cause du statut de fonctionnaires d'Etat des enseignants.

Il s'agit donc d'un vulgaire transfert des enseignants vers les collectivités locales dans un processus d'autonomie des établissements et d'éclatement des garanties statutaires, à l'image de ce que prévoient déjà les Emplois d'Avenir professeurs dans le droit fil de l'école du socle.

Excepté les partisans de l'enseignement privé, qui oserait prétendre que le statut de fonctionnaire d'Etat est contraire au bien être des élèves dont se réclame le ministre ?

Le ministre entend-il opposer les enseignants du 1er et ceux du 2ème degré en imposant deux calendriers scolaires différents ?

L'idée d'une différenciation des calendriers scolaires du 1er et du 2ème degré revient régulièrement dans les débats Aujourd'hui les PE et demain tous les corps d'enseignants.

Pour la FNEC FP FO, une telle mesure signifierait le début du démantèlement de l'école de la République et des statuts de ses personnels. Ce serait une véritable provocation contre l'Ecole de la République, ses enseignants et ses élèves.

La FNEC FP FO n'acceptera pas que la discussion sur les rythmes scolaires soit le prétexte à :

- ▶ remettre en cause le rythme 7 semaines de classe / 2 semaines de congés ainsi que les 2 mois de congés d'été ;
- ▶ augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi ;
- ▶ aggraver l'annualisation du temps de service des enseignants des écoles ;
- ▶ favoriser, avec les « Projet Educatifs Locaux », la confusion entre le scolaire et le périscolaire, et placer les enseignants sous la tutelle des collectivités territoriales et des associations diverses.

Dans l'immédiat, et avant toute discussion elle demande solennellement au ministre d'abandonner ses projets et de donner les garanties suivantes :

- o maintien des enseignants dans la fonction publique d'Etat
- o respect des règles statutaires des personnels,
- o pas d'allongement du temps de service et de présence, pas de diminution des congés d'été

La pétition nationale lancée par le SNUDI FO a recueilli en quelques jours des milliers de signatures d'enseignants du 1er degré. La FNEC FP-FO invite à en poursuivre la signature.

Montreuil le 24 septembre 2012